

## Sacha Houlié et la commission des lois au cœur du futur compromis sur l'immigration

Le ministre de l'intérieur Gérard Darmanin est auditionné sur le projet de loi immigration, mardi 21 novembre, par la commission des lois de l'Assemblée nationale.

Figure de l'aile gauche macroniste, son président Sacha Houlié est au premier rang de la recherche d'un accord avec le gouvernement.



Sacha Houlié. Ludovic Marin/AFP

L'audition de Gérard Darmanin par la commission des lois de l'Assemblée nationale, mardi 21 novembre, ne sera qu'un hors-d'œuvre. Le plat de résistance sera pour la semaine du 27 novembre, le ministre de l'intérieur ayant promis de venir « tout le temps » afin de discuter du projet de loi sur l'immigration, article par article. « Ça va taper », prévient un habitué du Palais-Bourbon, alors que la majorité est divisée et que la droite réclame toujours plus de fermeté.

C'est pourquoi Gérard Darmanin s'emploie à créer les conditions d'un compromis avec les députés, après le durcissement de la réforme par la majorité sénatoriale. « Le texte est démesurément sévère et très largement anticonstitutionnel », estime Sacha Houlié, président Renaissance de la commission des lois. Figure de l'aile gauche macroniste, le député de la Vienne, 35 ans, est dans la tour de contrôle des élus qui né-

gocient une réécriture avec le ministre. « L'heure de vérité approche. Il vaut mieux un très bon texte de la majorité qu'un très mauvais compromis avec Les Républicains, qui de surcroît ne nous garantirait pas que le texte passe », explique Sacha Houlié à La Croix. « On a souvent reproché au groupe macroniste de ne pas avoir d'identité. Je pense que ce texte va faire en sorte qu'il s'affirme, se révèle, fixe les lignes rouges qui sont les siennes. Il refusera un travestissement ou une compromission qui lui paraîtra inacceptable. »

Le rapporteur général Renaissance Florent Boudié et quatre corapporteurs mènent un véritable travail de dentelle autour du dispositif de régularisation de sans-papiers dans les métiers en tension. Selon nos informations, le travailleur, et non son employeur, pourrait faire la demande du titre de séjour et le préfet aurait « l'obli-

gation » de le délivrer dans des conditions encadrées : trois ans de présence sur le territoire, huit mois de travail et un métier en tension. Il pourrait aussi s'y opposer dans certains cas énumérés par la loi, comme des raisons de trouble grave à l'ordre public, de polygamie ou de non-respect des valeurs de la République.

Cette rédaction sera-t-elle satisfaisante pour l'aile gauche comme l'aile droite de Renaissance et les alliés d'Horizons, auxquels la version durcie du Sénat « convient » ? « On a élargi la majorité : on a nommé un rapporteur Liot, travaillé avec les Corses, les Ultramarins et les sociaux-démocrates de ce groupe, sur une position commune favorable aux régularisations et défavorable à une modification du recours à l'aide médicale de l'État », fait valoir Sacha Hou-

lié, attaché à démontrer qu'il « représente un peu plus que l'aile gauche », qui pèse 60 députés. « Je représente la promesse initiale de la campagne du président de la République en 2017 : le dépassement », rappelle-t-il. « Ceux que

mes positions agacent disent que je suis tout seul. Mais ils sont obligés de constater que je suis majoritaire dans mon propre groupe, que le MoDem est en accord avec mes positions et que les revendications de Liot sont des positions que je défends. Donc, on est seuls nombreux ou on est nombreux à être seuls ! », s'amuse-t-il.

Pour les épauler, des soutiens de la première heure d'Emmanuel Macron, dont l'économiste Jean Pisani-Ferry qui fut l'inspirateur de son programme en 2017 et Daniel Cohn-Bendit, ont écrit aux députés de la majorité pour leur demander de « stopper (la) dérive dangereuse » du projet de loi car il « tourne le dos à la vocation d'intégration de notre pays ». En lançant en septembre une tribune transpartisanne avec une trentaine de parlementaires allant du MoDem à EELV, Sacha Houlié défendait aussi un « projet humaniste ».

« Je suis de ceux qui discutent avec les trois groupes de la gauche républicaine, socialiste, écologiste, communiste. Cette discussion, on n'est pas si nombreux dans la majorité à la conduire, argumente-t-il. La majorité relative fait qu'on ne peut pas se payer le luxe de ne pas discuter avec tous les partis républicains. » Or l'échec d'Emmanuel Macron à réunir, à Saint-Denis, tous les chefs de parti pour parler d'un référendum sur l'immigration, a illustré cette difficile quête du compromis.

Corinne Laurent

## Mieux accompagner les enfants de l'ASE

Élisabeth Borne a présenté, lundi 20 novembre, un plan de lutte contre les violences faites aux mineurs qui renforce, notamment, l'action de l'État dans le domaine de la protection de l'enfance.

Dévoilé par la première ministre Élisabeth Borne, lundi 20 novembre, le nouveau plan de lutte contre les violences faites aux enfants prévoit notamment plusieurs mesures en faveur des 377 000 jeunes confiés à l'Aide sociale à l'enfance (ASE). Premier objectif : améliorer leur parcours scolaire. En effet, 59 % de ces jeunes ont redoublé au moins une fois, dont 39 % avant le collège contre 17 % en population générale, et, à 16 ans, 16 % sont déscolarisés contre 4 % en population générale, rappelle Matignon. Le ministre de l'éduca-

tion, Gabriel Attal, devait annoncer à cet effet la nomination de référents dans toutes les académies et tous les établissements scolaires ainsi que dans les établissements de la protection de l'enfance, afin que des interlocuteurs identifiés puissent suivre la scolarité des jeunes au quotidien.

**Le dispositif «santé protégée» qui offre un parcours de soins coordonnés, actuellement mis en place dans quatre départements, devrait être généralisé à toute la France le 1<sup>er</sup> janvier 2025.**

La mesure s'inspire du programme Pygmalion, mis en place par l'association SOS villages d'enfants, qui organisait, le 3 octobre dernier, une table ronde sur le sujet, à l'Assemblée nationale.

Jumana, « référente scolarité » dans le village de Carros (Alpes-Maritimes), rappelait les difficultés pour les enfants accueillis en protection de l'enfance. « Lorsqu'il faut signer des documents pour des sorties scolaires, le droit à l'image ou les bulletins, il n'y a que les responsables légaux qui peuvent le faire, or cela peut prendre beaucoup de temps. Et si le jeune ne ramène pas le document le jour demandé, il se sent stigmatisé. »

Le gouvernement entend aussi améliorer leur orientation en instaurant deux entretiens systématiques, à 15 ans et à 17 ans, avec le référent scolarité et le mentor, lorsqu'il y en a un. À 19 ans, seuls 8 % des jeunes de l'ASE suivent une formation dans l'enseignement supérieur, contre 52 % en population générale, selon l'Étude longitudinale sur l'autonomisation des jeunes après un placement (Elap). Le gouvernement s'engage

aussi en matière de santé. Le dispositif « santé protégée » qui offre un parcours de soins coordonnés, actuellement mis en place dans quatre départements, devrait être généralisé à toute la France le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

« On sait que les problématiques de non-recours aux soins et de santé mentale sont très importantes chez les jeunes protégés », précise Matignon qui annonce également un doublement de l'enveloppe (50 millions d'euros) destinée à la prise en charge des enfants placés porteurs de handicap. Enfin, le gouvernement veut soutenir le passage à la majorité des jeunes de l'ASE, qui recevront un « coup de pouce financier » de 1 500 € à 18 ans, versé automatiquement. Appelée jusqu'ici « pécule », cette somme, constituée des allocations de rentrée scolaire, était insuffisamment réclamée par les jeunes, faute d'information.

Paula Pinto Gomes

### essentiel

#### Dépendance — La proposition de loi « bien vieillir » de retour à l'Assemblée

Suspendu depuis mi-avril, l'examen d'une proposition de loi sur le grand âge a repris lundi 20 novembre à l'Assemblée nationale. Le texte pour « bâtir la société du bien vieillir » comprend notamment des mesures de lutte contre l'isolement des personnes âgées et un dispositif pour signaler les cas de maltraitance. Il vise aussi à « faciliter le travail au quotidien » des aides à domicile, via une carte professionnelle. Il donnera également l'occasion d'inscrire dans la loi le droit de visite dans les Ehpad.

#### Violences — Émoi après la mort d'un jeune de 16 ans dans la Drôme

Le lycée Dauphiné de Romans-sur-Isère (Drôme) a respecté, lundi 20 novembre, une minute de silence en hommage au jeune Thomas, 16 ans, mortellement blessé dans la nuit de samedi à dimanche lors d'une rixe survenue en marge d'un bal organisé dans le village voisin de Crépol. Huit autres personnes ont été blessées, dont deux jeunes de 28 et 23 ans hospitalisés dans un état grave. Les violences ont été provoquées par l'irruption d'une dizaine de personnes, qui ont tenté au milieu de la nuit de pénétrer dans la salle, ont été bloquées par le vigile qu'ils ont légèrement blessé à la main, puis se sont affrontés avec des invités de la soirée.

sur-la-croix.com  
Un article détaillé

#### sur-la-croix.com — Le Samu social, 30 ans de transformations

Jouez aux mots croisés